



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille huit le 07 janvier, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FERRONI Antoine, , OTTOLENGHI Vincent, FRANCESCHI Paul, ROMAGNOLI André, MICHELI Paule, FRANCESCHI Rosine, PASQUALI François, SOULLARD François, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, MATTEI Stéphane, RAFFALLI Taddée, SOULLARD Jean-Louis, MINCARELLI Sylvie, GANDOIN Sylviane,

Absents : BRANDIZI Claire, MATTEI Dominique PINI François

Nbre des membres			
Membres du Conseil	Membres en exercice	Membres qui ont pris part à la délibération	Séance du 07/01/2008
19	19	16	Convocation le 28/12/2007

Objet : **Avance de trésorerie pour l'association l'Avenue gestionnaire de la Halte Garderie de Folelli.**

Le Maire fait lecture d'une demande de Mme La Présidente de l'Association l'Avenue, qui gère la Halte Garderie de Folelli, et qui se trouve confrontée, pour la première fois, à un problème de trésorerie essentiellement lié à un retard de versement de la dotation annuelle allouée par la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Corse.

La dite demande porte sur une avance de trésorerie d'un montant de 5 000 € que pourrait consentir la commune pour assurer la paye des salariés de la Halte garderie.

Le maire informe l'assemblée que la Préfecture, interrogée par nos services nous a précisé par l'intermédiaire de M Amadéi que cette procédure était autorisée, dès l'instant que l'association avait un intérêt à caractère général, ce qui est le cas.

Il précise qu'il s'agit, non pas d'une opération budgétaire mais, d'une opération comptable que le percepteur est habilité à réaliser.

Il ajoute enfin que l'association reversera, sans intérêt, l'intégralité de la somme avant le 31 décembre 2008.

Où l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le maire à procéder par voie d'opération comptable (compte classe 5) à une avance de trésorerie d'un montant de 5 000 €, au profit de l'association l'Avenue, dont le siège social est situé à Folelli, Immeuble Albitru 2023 Penta di Casinca.

De dire que cette avance devra faire l'objet d'un remboursement, dans le courant de l'exercice 2008, sans prise d'intérêt.

Mandate M. le Percepteur de Vescovato pour effectuer toute opération concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé le registre les membres présents.

Le Maire,

Joseph CASTELLI